

# Compte rendu du conseil de gestion de l'UFR 10

Mardi 13 décembre 2022

Présents :

## **Collège A**

BESSONE Magali  
KISTLER Maximilien  
LAUGIER Sandra  
QUIVIGER Pierre-Yves

## **Collège B**

MARCHAND Stéphane  
RATEAU Paul  
YUVA Ayse

## **Administration**

PADOVANI Ouafae  
PINGUET Catherine

## **Etudiants**

LEGER Michelle  
CHAUVAIN Pauline  
PREVOT Myriam  
MORINEAU Théo  
QUEVRAIN Victoire  
NEIVA Matthieu

## **Personnalités extérieures**

SULLEROT Vincent  
CARLIN Emmanuelle

## **Invités :**

FISCHBACH Franck  
RAINEAU Laurence

## **Représenté-e-s :**

GRELLARD Christophe ayant donné procuration à Pierre-Yves QUIVIGER  
MARQUER Eric ayant donné procuration à Paul RATEAU  
MOREL Pierre-Marie ayant donné procuration à Pierre-Yves QUIVIGER  
FREREJOUAN Mathieu ayant donné procuration à Ayse YUVA  
CHAMPOUGNY Adrien représenté par Laura MORETTI

## **Excusé.e.s :**

MORINEAU Théo, en examen  
RAINEAU Laurence, souffrante

Le conseil se réunit dans la salle de lecture de la bibliothèque Cuzin, à partir de 16h.

## 1. Informations

- Le conseil aurait dû accueillir Adrien Champougny, représentant des enseignants non titulaires ; ce dernier souffrant a été remplacé par Laura Moretti. Il est décidé que la demande d'élection d'un.e suppléant.e sera transmise aux enseignant.e.s non titulaires afin que le problème ne se reproduise pas.
- Un sixième groupe d'épistémologie est créé en L2 ainsi qu'un quatrième groupe d'anglais en TPLE.
- Une liste à jour a été constituée pour les doctorant.e.s contractuel.les, les ATER et les chargé.e.s de cours. Leur nom apparaît aussi désormais sur la page de l'UFR. A charge pour eux de compléter leur page personnelle sur le site de Paris 1.
- Emmanuel Picavet, victime d'un accident du travail et opéré du genou, sera en arrêt maladie au moins jusqu'à la fin du mois de février. Il sera remplacé, en début du deuxième semestre par Valérie Charolles pour le cours de M1 et Christian Walter pour celui de M2. Concernant la correction de ses copies : il effectuera lui-même celles de L3 ; pour les copies de M2, il les corrigera à son retour de congé maladie, puisqu'il y a une session unique en M2.
- Malika Lazaar est en arrêt maladie depuis le 3 octobre dernier (le 3<sup>e</sup> arrêt est en cours : du 3 au 25 décembre 2022). Le travail de Master 1 a été assuré par Ouafae Padonavi, avec l'aide de Rose-Marie Edwiges. En cas d'arrêt maladie prolongé au-delà des vacances de Noël, un.e vacataire sera recruté.e pour la remplacer à partir de janvier.
- La journée de présentation du Master 1 aux étudiants de L3 aura lieu le 27 janvier, de 10 h à 13 heures (le lieu sera indiqué ultérieurement) en présence de l'ensemble des responsables de parcours ou de leurs représentants. L'information est particulièrement nécessaire cette année avec l'ouverture de la plateforme nationale de candidature.
- Pour l'étudiant agrégatif en situation de handicap, les problèmes avec Panopto ont été réglés, d'une part, et les demandes pour disposer de salles accessibles au S2 ont été transmises avec insistance au planning central.
- P.-Y. Quiviger a été contacté par deux universités canadiennes (Western University et l'université de Laval au Québec). Elles souhaitent développer un partenariat avec l'UFR et en particulier des échanges d'étudiants au niveau du master, avec une co-diplomation. Charlotte Murgier et Max Kistler suivent le dossier avec PY Quiviger.
- Pour le second semestre, les salles du couloir de celle-ci vont être plus occupées qu'au S1 et que l'an dernier. La salle G 303 sera aussi utilisée. Cela permet de « rendre » au planning central des salles qu'on avait demandées en-dehors de ces quatre salles.
- Le « réalisé » des services 2021-22 vient d'être achevé. On essaiera de finir plus tôt l'an prochain mais la prise de poste cette année, et les nombreux changements dans l'administration de l'UFR depuis septembre, ont inévitablement ralenti le rythme.
- Le concours d'ATER aura lieu extrêmement tôt et les dossiers devront être déposés à partir de janvier.
- Une nouvelle machine à café a été installée en salle des professeurs (Sorbonne). Une machine à café sera installée en janvier dans celle de Tolbiac. Pour les suggestions d'achats, il est conseillé de s'adresser à Aude van Wonterghem (avec PY Quiviger en

copie) dans les périodes où l'on a une bonne visibilité des dépenses possibles, donc en novembre, début décembre et fin janvier.

- Les emplois du temps de tous les niveaux sont désormais en ligne sur le site de l'UFR. Il est suggéré, en particulier aux responsables de matière et de parcours, de consulter régulièrement ces pages afin de vérifier qu'elles sont à jour. Une date sera indiquée sur chaque document pour être sûr qu'il s'agit bien de la dernière version qui est en ligne.
- P.-Y Quiviger a rencontré le 12/12 Jean-Marie Le Gall, professeur d'histoire moderne à Paris 1 et chargé de mission pour le consortium qui réunit Paris 1, Paris 3 et l'ÉSCP (Sup de co Paris). Un partenariat est souhaité par l'ESCP qui aimerait pouvoir proposer à ses étudiants de suivre une L3 de philosophie à Paris 1. Evidemment, pour PY Quiviger et pour le conseil de gestion, cela ne peut se faire qu'à la condition d'obtenir les moyens en locaux et en enseignements pour assurer cet accueil. Les étudiants concernés pourraient être aussi intéressés par le master ETHIRES. Sandra Laugier ajoute que l'ESCP pourrait aussi être intéressé par le Master d'études de genre.

## **2. Approbation du compte rendu de la réunion du 8 novembre 2022**

Après un léger correctif de Paul Rateau, le compte rendu est adopté à l'unanimité

## **3. Points sur la bibliothèque CUZIN**

Le responsable de la commission bibliothèque, Frédéric Fruteau de Laclos, étant grippé, son intervention est reportée à la prochaine réunion.

Deux points ont été cependant soulevés par Magali Bessone et Matthieu Neiva, membres de la commission :

- Les bibliothécaires demandent s'il est possible d'obtenir une carte COREP à hauteur de 10 euros/mois, au frais de l'UFR. Le temps de réaction des services centraux de la reproduction et l'inégale qualité de leur travail justifiant cette démarche. Il semble au conseil qu'il n'est pas possible d'engager cette somme, non à cause de son montant, très raisonnable, mais tout simplement parce que la dépense ne peut pas être justifiée facilement : il existe un service dans le cadre de l'université, il n'est pas possible de faire appel à une entreprise privée. En revanche, en cas d'urgence, un remboursement ponctuel sur facture est envisageable.
- Les girafes (escabeaux en bois) des couloirs sont dangereuses (roues non calées, avec risque d'accident) et ne sont plus aux normes (d'où un refus de réparer ces anciens modèles de la part du menuisier de Paris 1). Par conséquent, il est suggéré de demander la création d'un magasin (pour les livres du couloir) pour la bibliothèque Cuzin et, en attendant, d'investir, sur les fonds de l'UFR, dans une échelle de grande taille qui ne serait sortie qu'une fois par jour en prévoyant un délai de 24h pour la communication des livres de la réserve.

## **4. Vote sur les fiches de poste pour les concours EC 2023**

Après quelques petits rectificatifs sur la partie « Autres activités », les deux fiches postes de PU (Histoire de la philosophie moderne et Philosophie française contemporaine) sont adoptées à l'unanimité. Celle de MCF (Socio-anthropologie des techniques) est elle aussi

adoptée à l'unanimité, sans discussion sur son contenu, conformément à la charte liant l'UFR de philosophie et le département de sociologie (PY Quiviger rappelle que le texte de la charte est désormais disponible en ligne sur le site de l'UFR).

## **5. Conseils de perfectionnement**

Un des quatre points sur lesquels les formations sont évaluées par le HCERES porte sur les conseils de perfectionnement. Ces derniers n'étant constitués ni pour la licence ni pour le master, le conseil de gestion confie à Ayse Yuva (responsable de la Licence) et à Franck Fischbach (responsable du Master) la tâche de proposer la composition d'un conseil de perfectionnement lors de la prochaine réunion. Pierre Wagner, en tant que président de la commission pédagogique, sera associé à ce travail. Magali Bessone rappelle qu'en tant qu'ancienne responsable du master, elle avait indiqué lors de la précédente évaluation du HCERES (il y a 5 ans) qu'elle allait mettre en place ces conseils et ce point avait été salué par le comité d'experts.

## **6. Mise à jour du RCC (règlement de contrôle des connaissances) du Master ; évaluation des TER et des mémoires de M2**

Il faut que les responsables de parcours vérifient soigneusement le RCC afin de ne pas laisser circuler de versions fausses ou contradictoires. Il convient de signaler tout problème. Tout étudiant est en droit d'être évalué conformément au RCC.

Stéphane Marchand a souligné un point, relayé par M. Bessone, P.-Y. Quiviger et S. Laugier, concernant la grande hétérogénéité des mémoires de M2 et les manières de les évaluer. Les notations peuvent être très différentes et introduire une différence de chances pour les étudiants, soit pour le recrutement dans la préparation à l'agrégation, soit pour les contrats doctoraux. Il convient de réfléchir à une échelle harmonisée, autrement dit que tout le monde soit d'accord parmi les directeurs de mémoire sur la valeur de telle ou telle note (si un enseignant pense que 14/20 est une bonne note et si un autre pense que c'est une mauvaise note, on produit une évaluation hétérogène). Franck Fischbach s'engage à se saisir du dossier et à écrire aux enseignants de M1 et de M2.

## **7. Mise à jour de la maquette de l'option Philosophie et économie du parcours de master Philosophie et société**

Peu d'étudiants sont concernés par cette option puisqu'il faut avoir une formation antérieure à la fois en économie et en philosophie. Ils sont actuellement 4, par exemple. Magali Bessone, responsable du parcours Philosophie et société, présente des modifications de maquette qui ont pour finalité de résoudre les chevauchements d'emploi du temps entre le master de philosophie et le master d'économie – les choix actuels sont trop restrictifs, il s'agit de proposer d'autres cours possibles. Proposition acceptée à l'unanimité. Le conseil de l'Ecole d'économie examinera aussi les modifications qui seront ensuite transmises à la CFVU.

## **8. Discussion sur les modalités et les critères d'emploi des chargé.e.s de cours sur le vote formel de leur liste**

Par le passé, la liste des chargé.e.s de cours était votée en conseil de gestion, ce qui permettrait des vérifications et des contrôles. Il est proposé de rétablir ce vote. PY Quiviger avait envoyé cette liste aux membres du conseil de gestion avant la réunion.

Ayse Yuva soulève le problème du statut des chargé.e.s de cours et de la précarité qui en découle pour certains. Doit-on recruter des chargé.e.s de cours qui ne sont pas par ailleurs titulaires ? Des auto-entrepreneurs ? Des doctorants non-financés ? Cette question fait l'objet d'un débat pesant le pour et le contre et au terme duquel il est décidé que le conseil de gestion ne fixera pas de critères généraux limitatifs pour le recrutement de chargés de cours. La proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

## **9. Proposition de nom pour la salle G 303**

Le nom qui sera proposé à la présidence pour la salle G 303 sera celui de Sarah Kofman.

## **10. Questions diverses**

Laura Moretti soulève le problème de la formation à l'enseignement pour les enseignants non titulaires qui n'ont pas enseigné jusqu'ici. Stéphane Marchand rappelle qu'une formation est organisée par l'école doctorale à destination des doctorants. PY Quiviger rappelle que pour les ATER et les chargé.e.s de cours ils ont normalement déjà une expérience de l'enseignement. Laura Moretti indique qu'il y a néanmoins quelques chargé.e.s de cours docteurs qui n'ont pas cette expérience et qui ne peuvent plus bénéficier de la formation à l'école doctorale. Il est décidé de signaler ces cas à Denis Forest, directeur de l'ED, et de prévoir qu'ils puissent suivre la formation en auditeurs libres. Stéphane Marchand souligne qu'il pourrait y avoir une participation plus importante des doctorants à ces journées de formation, qu'il assure. Il est décidé aussi qu'il serait nécessaire de systématiser les rencontres de début d'année et de semestre entre responsables de matière et les intervenants dans les matières concernées. Certains responsables de matière organisent cela systématiquement, d'autres non.

Laura Moretti indique que pour les doctorants il y a un certain flou sur les conditions de recrutement des ATER. Le conseil de gestion est d'accord qu'il serait souhaitable qu'on rende publics les critères de recrutement (comme la capacité à assurer une préparation à l'agrégation ou l'expérience antérieure de l'enseignement supérieur) et que le calendrier des opérations de recrutement soit annoncé à l'avance. PY Quiviger prend l'engagement de prévenir rapidement les candidat.e.s retenu.e.s, comme on le fait pour les concours de recrutement des PU et des MCF. Autre problème : les ATER recrutés aimeraient avoir plus de visibilité sur leur service prévisionnel. Il est répondu qu'il n'est pas toujours facile d'anticiper l'organisation des colles et des exercices. Il est suggéré de prendre contact avec Quentin Meillaussoux, responsable de la préparation à l'agrégation, pour avoir des informations.

Laura Moretti signale que plusieurs chargé.e.s de cours souhaiteraient bénéficier d'une mensualisation pour leur rémunération. PY Quiviger rappelle que c'est un droit mais que, malheureusement, la mise en place de la procédure par la direction des ressources

humaines n'est pas à l'ordre du jour car les chargé.e.s de cours ne restent pas toujours d'une année sur l'autre et que la DRH a déjà beaucoup de mal à mettre en place la mensualisation pour les primes des titulaires (elle aussi de droit) qui sont pourtant là pour plusieurs années.

Enfin, est évoquée la question d'une photocopieuse en libre accès à Tolbiac. Ayse Yuva indique qu'elle a fait la demande mais que les photocopieuses dépendent d'un marché spécifique et qu'il sera impossible d'avoir un retour avant la fin du printemps 2023, moment où il faudra formuler officiellement la demande.

La séance est levée à 18h45.